Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 39 (1901)

Heft: 32

Artikel: La Gazette de Lausanne : à l'origine

Autor: L.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-198871

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MIE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger '7e, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:

BUREAU DU « CONTEUR YAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50. ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La Gazette de Lausanne

à l'origine.

Existait-il, chez nous, une Gazette avant 1798?... Telle est la question que notre correspondant de La Sarraz semble nous poser dans la lettre qu'on va lire, et dont nous n'avons pu nous occuper que ces jours-ci.

« La Sarraz, 15 juillet 1901.

Monsieur.

En compulsant les archives communales de Romainmôtier, j'ai trouvé certains passages où l'on parle de la Gazette, en 1772, et je me demande de quelle Gazette il est question, puisque la Gazette de Lausanne a été fondée seulement en 1798.

D'un autre côté, les archives ci-dessus indiquent d'une manière précise la date de la fondation de la Feuille des avis officiels, établie par un arrêté du Petit Conseil, en date du 21 juillet 1806, et dont le premier numéro parut le 5 septembre de la même année.

On ne peut donc prendre la Gazelle de 1772 pour une Feuille d'Avis, comme je l'avais d'abord cru. Quel est donc le journal vaudois antérieur à la Gazette actuelle? C'est une question typographique assez curieuse et que je livre à vos réflexions. Si vous trouvez une solution, je vous prie de me la faire parvenir.

Voici les passages des archives relatifs à la Gazette:

Du 5 février 1772. - Jean Rodolphe Bonzon s'étant absenté depuis la Pentecôte 1770, et n'ayant point reparu dès lors, ni donné de ses nouvelles, et les recherches et informations qu'on a prises pour le découvrir ayant été inutiles, on fera mettre un article dans la *Gazette* pour prier ceux qui pour-raient savoir où il est ou qui l'auraient aperçu depuis l'époque susdite d'en donner avis à MM. du Conseil de Romainmôtier.

Du 2 may 1774. — Le Châtelain de Romainmô-tier, à vous le Noble Conseil et Bourgeoisie générale de ce lieu, salut!

Le sieur Gamaliel Bonzon, l'un de vos bourgeois, nous a exposé que sa femme était dépositaire de la somme de 2030 florins à la part du sieur Jean Ro-dolphe Bonzon, son frère, qui lui aurait donné toute sa confiance; qu'après le départ ou l'éloignement inspiré de celui-ci, le dit exposant aurait eu assez de bonne foi pour nous déclarer et remettre ce dépôt à sa décharge; auriez en conséquence fait annoncer, sur la *Gazette*, par trois fois, l'éloigne-ment du dit Jean Rodolphe sans qu'il ait reparu, ce qui, en droit, doit faire présumer sa mort, etc., etc.

Agréez, monsieur, etc. J.Ogiz.

En effet, et comme le dit notre correspondant, la Gazette de Lausanne n'existait pas en 1772, puisqu'elle ne fut fondée qu'en 1798, sous le titre: Peuple vaudois, Bulletin officiel, publiant le compte-rendu de l'Assemblée provisoire représentative. - Rédacteur, M. Antoine

Pendant six ans, c'est-à-dire depuis 1798 à 1804, sans changer de format ni de mode de publication, cette feuille modifia sept ou huit fois son titre avant de prendre celui de Gazette de Lausanne.

Nous verrons tout à l'heure pourquoi, en 1816, elle ajouta à ce titre celui de Journal suisse. Il est intéressant de résumer en quelques lignes les différentes modifications subies par le journal qui nous occupe, durant les six années dont nous venons de parler; car cette série de modifications peut être considérée comme un reflet de l'histoire du pays à cette

Le 1er février 1798 parut le Peuple vaudois, · Bulletin officiel, cité plus haut, imprimé chez M. Henri Vincent.

Le 1er mars, il prit ce titre modifié : Courrier de tous les jours et Bulletin officiel.

Dès le 1er mai, il prend celui de : Journal du

Corps législatif et Bulletin officiel.

Avec le mois de juillet, ce titre se modifie par cette adjonction : Bulletin officiel des autorités du canton du Léman.

Et dès le 28 du même mois, il devient le Bulletin officiel du Directoire helvétique et des autorités du canton du Léman.

Dès le 2 janvier 1800, il change son titre par celui-ci: Bulletin helvétique. Le mot officiel ainsi que l'attache du Directoire et des autorités du canton du Léman se trouvent retranchés. Il se borna à informer ses lecteurs que le Directoire venait de décider qu'il n'y aurait plus de feuille officielle en Suisse.

Le 9 décembre suivant, supprimé par un arrêté du Conseil exécutif, pour certain article désapprouvé par l'autorité, il reprend sa publication déjà le 13 du même mois, sous le titre: Journal helvélique. Il n'y avait absolument rien de changé que le titre. C'était toujours la même entreprise.

Le 19 avril 1803, les éditeurs du journal reprennent le titre de Bulletin, en y ajoutant épithète de vaudois. Il prit en conséquence le titre de Bulletin vaudois.

Avec l'année 1804, sans changer de format, ni de mode de publication, le journal prend un nouveau titre. « Pour éviter, dit-il, les trop fréquentes méprises faites par divers lecteurs entre le Bulletin vaudois et le Nouvelliste vaudois, et qui attribuent souvent à l'un ce que l'autre a dit, nous avons décidé de substituer à son titre, celui de Gazette de Lausanne ».

Après la suppression définitive du Nouvelliste vaudois, en 1804, par l'autorité, pour délit de presse, on vit paraître immédiatement une feuille petit in 4°, portant le titre de Journal suisse, dont le premier numéro porte la date du 10 avril 1804. Cette feuille poursuivit sa course jusqu'en 18i6.

Dès lors, absorbée par la Gazette, elle se fusionna avec celle-ci. Et, dès le mois d'avril de la même année, la Gazette, réunissant les deux entreprises, s'intitula: Gazette de Lausanne et Journal suisse. Ce fut là le titre définitif de ce journal tant de fois débaptisé.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'à travers toutes ces transformations, la Gazette conserva toujours le même domicile, rue du Pré, d'où elle n'est sortie qu'en 1873; le même imprimeur, Henri Vincent, dont un des descen-

dants directs, M. Lucien Vincent, l'imprime encore aujourd'hui; enfin, le même rédacteur, Antoine Miéville, qui la dirigea jusqu'au jour de sa mort, en 1852.

La Feuille d'Avis officiels, de 1806, dont parle M. Ogiz, n'eut qu'une durée éphémère. A peine dura-t-elle une année. Cette feuille n'a donc rien de commun avec la Feuille des Avis officiels actuelle, créée en 1832, par décision du Grand Conseil.

Mais répondons, maintenant, à la question de notre correspondant, qui nous demande de quelle Gazette il est question dans les archives de Romainmòtier, en 1772. Voyons, tout d'abord, quels furent les journaux pu-bliés, dans le Pays de Vaud, avant la Révolution de 1798. Les voici:

1º Aristide ou le Citoyen (premier journal vaudois), fondé en 1766, et qui cessa de paraître dans le courant de l'année suivante.

2º Gazette littéraire et universelle de l'Eucope, publiée, à Lausanne, en 1768 et 1769, chez le libraire Grasset.

3º Mercure historique et politique de l'Europe, dont les renseignements sur sa fonda-

tion et sa durée manquent complètement. 4º Journal de Lausanne, dont le premier numéro parut en décembre 1786.

On voit donc qu'il n'existait dans le Pays de Vaud, en 1772, aucun journal portant le titre spécial de Gazette. Mais, il paraît résulter des renseignements que nous avons recueillis dans nos recherches, qu'à cette époque, on avait l'habitude d'appeler Gazettes les journaux en général; ces quelques lignes, empruntées au travail de M. J. Chavannes sur la presse périodique vaudoise, semblent, d'ailleurs, nous confirmer dans cette idée :

« La traternité existant entre les diverses villes de la Suisse romande, dont les journaux étaient, par le fait, destinés au même public, et, peut-être aussi, la concurrence plus ou moins habile de leurs librairies, firent que des entreprises analogues à celles de la Gazette littérairs de Grasset, suites ou rivales les unes des autres, se publièrent alternativement à Genève, Lausanne, Yverdon et Neuchâtel. »

Le même auteur nous dit encore: « En 1754, lorsqu'on jeta les fondements du temple d'Yverdon, on plaça, dans les soubassements de l'édifice, de nombreux almanachs ainsi que plusieurs gazettes et feuilles d'avis. »

C'est, évidemment, d'un de ces journaux publiés dans le pays, à diverses époques, et désignés généralement sous le nom de « Gazettes », qu'il est fait mention dans les archives de Romainmòtier, en 1772.

Nous devons la plupart de nos renseignements à l'ouvrage de M. Chavannes et à l'intéressante brochure publiée par la Rédaction de la Gazette de Lausanne, à l'occasion du jubilé centenaire de ce journal.